



Direction de l'Urbanisme  
Service de l'Action Foncière

Paris, le **27 JUIN 2019**

### NOTICE EXPLICATIVE

#### Présentation générale :

La Gare de Lyon est l'une des sept gares terminus du réseau SNCF à Paris. Elle est également la troisième gare de Paris par son trafic et la deuxième gare parisienne au niveau du flux de voyageurs de grandes lignes nationales et internationales. Elle se situe dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, principalement dans le quartier des Quinze-Vingts alors que le sud-est de ses lignes et les quais sont localisés dans le quartier de Bercy. Elle s'étend entre le boulevard Diderot, la rue de Bercy, la rue de Chalon, la place Louis Armand et la rue de Rambouillet.

La Gare de Lyon assure la desserte d'un grand quart sud-est de la France et de ses régions intermédiaires mais également du sud-est de la région parisienne (ligne R). Elle est également dotée d'une gare souterraine commune à la RATP et la SNCF, aménagée sous la rue de Bercy. (ligne A et D du RER, correspondance avec les lignes 1 et 14 du métro).

Elle est desservie par les lignes 29, 57, 61, 63, 72, 77, 87 et 91 du réseau de bus de la RATP, auxquelles s'ajoute la ligne à vocation touristique OpenTours et ainsi que la ligne 4 du réseau le Bus Direct vers l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle.

Les différentes études menées sur le secteur de la Gare de Lyon depuis 2012 ont permis d'identifier un dysfonctionnement relatif à la dépose et à la reprise de voyageurs par les taxis notamment au niveau de la place Louis Armand et du boulevard Diderot. Cette situation a pour conséquence un blocage de la circulation générale (progression des bus des véhicules de secours et sortie des taxis) et une gêne pour la vie locale de l'ensemble du quartier.

#### Contexte de l'opération d'aménagement :

Différentes solutions ont été envisagées par la SNCF et la Ville de Paris pour réduire la gêne occasionnée au niveau de la circulation générale et améliorer le circuit de dépose et de reprises des taxis. Il a été décidé d'utiliser le potentiel offert par le dénivelé Chalon mal utilisé et faisant l'objet de mésusages. L'aménagement de cet espace a pour objet de proposer un nouveau circuit pour les taxis afin de réduire les nuisances liées à la file d'attente actuelle sur la place Louis Armand mais également de réaliser une zone logistique permettant d'accueillir les livraisons de la gare et de ses commerces.

Cet espace sera entièrement repensé et la zone de déposé ainsi que le nouveau circuit taxis seront mis sous contrôle d'accès ce qui permettra d'assurer une bonne rotation des véhicules. La future zone logistique prendra la place de l'ancien parking « Chalon ». La rue de Chalon, voie publique, sera réduite mais sa fonction sera maintenue avec un rétrécissement au droit de la dépose Taxis et le maintien du gabarit après cette zone jusqu'à la rue de Rambouillet. Des adaptations mineures seront également nécessaires sur le parvis de la gare.

### Objet de la présente enquête publique :

Ces aménagements envisagés pour la requalification du quartier de la Gare de Lyon nécessitent un déclassement du domaine public routier de deux volumes situés rue de Chalon à Paris 12<sup>ème</sup>. dont l'assiette foncière s'appuie sur les parcelles cadastrées 12 HB n° 39, 40, 60, 61, 99, 100, 101, 102, 103, 127, 128, 230, 234, 239, 242, 305, 307, 309, 310, 312, 323, 325, 326, 333, 334, 341, 345, 346, 350, 352, 362, 364, 371, 373, 381, 383 et, 12 HC n° 3, 57, 60, 63, 66 et 67, et, 12 EI n°5, définis de la manière suivante :

- Un volume référencé 142, d'une superficie de base variant de 114 m<sup>2</sup> à 1003 m<sup>2</sup> selon les niveaux.
- un volume référencé 143, d'une superficie de base de 282 m<sup>2</sup> environ

Le positionnement indicatif de ces volumes est représenté sous trame verte sur le plan de déclassement soumis à l'enquête, établi le 27 juin 2019 par le Cabinet de géomètres-experts RENFERT et VENAN, (Réf. : ESEP-N30- V01). Ces volumes seront ajustés en fonction des évolutions susceptibles d'intervenir lors des études techniques ultérieures.

Une fois déclassés du domaine public routier, ils seront maintenus dans le domaine public général et feront l'objet d'une cession à SNCF Mobilités.

La présente enquête publique a pour objet d'informer le public sur le projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris de ces volumes situés rue de Chalon à Paris 12<sup>ème</sup>.

Cette enquête publique se déroule conformément aux dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière et de l'article L.134-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Les travaux nécessaires à la réalisation des emprises seront réalisés et financés par le maître d'ouvrage, la SNCF Mobilités..

Tel est le but de la présente enquête publique.